



**OFFICE D'HABITATION**  
Baie des Chaleurs

*Villa*  
**Rayon**  
*de* **Soleil**



DOCUMENT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES  
SUR LA VIE À LA RÉSIDENCE

*Révision le 01 juillet 2025*

## Table des matières

MISSION.....	3
OFFRE DE SERVICES ET LIMITES D'ACCUEIL.....	4
LES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA RPA .....	4
VISITEURS .....	5
REPAS.....	5
SÉCURITÉ .....	6
ÉVALUATION ET PERTE D'AUTONOMIE DU RÉSIDENT .....	6
GESTION DES PLAINTES .....	6
ASSURANCES .....	6
DÉCLARATION DES INCIDENTS ET ACCIDENTS .....	6
PHARMACIE ET MÉDICAMENTS .....	7
CHOIX DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ .....	7
VOLONTÉS DU RÉSIDENTS .....	7
CALENDRIER D'ACTIVITES.....	7
CODE D'ÉTHIQUE.....	7
BAIL ET RÈGLE DE L'IMMEUBLE.....	8
COÛTS DES LOGEMENTS ET SERVICES.....	8
ANNEXE 1.....	9

## MISSION

Bienvenue à la résidence la Villa Rayon de soleil!

Notre résidence est une résidence privée pour aînés de catégorie autonome, comprenant 9 logements, 12 chambres et 2 studios. Notre mission est d'offrir aux personnes âgées un milieu de vie familial, sécuritaire tout en favorisant le maintien de l'autonomie des personnes.

Le coût du loyer mensuel pour un **logement 3 ½** est de 1 360\$ et comprend les services de base suivants :

- Dîners et soupers;
- Salon communautaire (musique/TV et jeux de WII);
- Salle de coiffure avec table pour jeux de cartes, casse-tête;
- Terrasse avec balançoire et chaises;
- Animation (bingo), jeux de société,
- Entretien ménager des espaces communs;
- Aide pour des réclamations telles que: crédits d'impôts, aide gouvernementale et autres sur demande;
- Déneigement et aménagement paysager.

Prélèvement bancaire mensuel (incluant loyer et services).

Un avis de renouvellement du bail avec ou sans augmentation est remis au résident à tous les ans.

Possibilité de recevoir le crédit d'impôt pour maintien à domicile de Revenu Québec.

Le coût du loyer mensuel incluant les services pour **une chambre** est de 1 856\$.

Le coût du loyer mensuel incluant les services pour **un studio** est de 2 016\$.

Les services de base suivants sont compris :

- Déjeuners, dîners, soupers et deux collations;
- Salon communautaire (musique/TV et jeux de WII);
- Salle de coiffure avec table pour jeux de cartes, casse-tête;
- Terrasse avec balançoire et chaises;
- Animation (bingo), jeux de société,
- Entretien ménager des espaces communs;
- Aide pour des réclamations telles que: crédits d'impôts, aide gouvernementale et autres sur demande;
- Déneigement et aménagement paysager;
- Livraison des médicaments (pharmacie au choix du résident);
- Service entretien ménager (salle de bain privées);
- Service entretien ménager hebdomadaire des chambres, des studios et des espaces communs;
- Inspection visuelle à tous les jours des chambres et des studios;

- Service de buanderie hebdomadaire sur place, les vêtements doivent être étiquetés.

Certains services sont optionnels et payables directement aux différents fournisseurs, par exemple : Coiffure et esthétique.

Prélèvement bancaire mensuel (incluant loyer et services)

Un avis de renouvellement du bail avec ou sans augmentation est remis au résident à tous les ans.

Possibilité de recevoir le crédit d'impôt pour maintien à domicile de Revenu Québec

## OFFRE DE SERVICES ET LIMITES D'ACCUEIL

Notre offre de services s'adresse à des personnes autonomes. Par conséquent, aucun service d'assistance personnelle ou de soins infirmiers n'est offert par notre résidence.

### Limites d'accueil

Nous ne pouvons pas accueillir des personnes présentant un trouble cognitif ou qui sont à risques d'errance ou de fugues sauf si un tiers assure la surveillance.

## LES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA RPA

- La résidence est un immeuble sans fumée. Il est interdit de fumer à l'intérieur, incluant les cigarettes, le cannabis ou les cigarettes électroniques.
- En conformité avec la *Loi visant à lutter contre le tabagisme*, il est interdit de fumer dans les espaces communs intérieurs et extérieurs de la résidence. Un endroit est indiqué à l'extérieur, à une distance appropriée, ou il est permis de fumer.
- Il est de la responsabilité du résident d'aviser une personne responsable lorsque vous quittez la résidence.
- Afin de respecter le repos de chacun, les résidents doivent cesser le bruit entre 22h00 et 7h00.

- Il est possible d'utiliser une plaque à induction seulement et les chaudrons appropriés.

## VISITEURS

Les résidents peuvent recevoir des visiteurs en tout temps, dans le salon ou dans leur chambre. Les visiteurs peuvent sonner pour avoir accès à leurs proches. Il n'est pas permis de bloquer les portes en position ouverte de façon à avoir accès au bâtiment sans restriction. Le coût par repas pour les visiteurs est de 15\$. Ils doivent aviser une journée à l'avance ou téléphoner le matin même pour réserver en appelant au 418-299-1362.

## REPAS

Nos repas respectent les recommandations du guide alimentaire canadien et sont servis en salle à manger avec service aux tables.

Les repas sont servis à la salle à manger aux heures suivantes :

### **Pour les personnes vivant dans une chambre ou un studio :**

- Déjeuner : 7h45
- Dîner : 11 h45
- Souper : 16 h45

Nous offrons également 2 collations par jour soit à 14h30 et à 19h30 à la salle à manger (ex. : jus, fruit, galette, biscuit, etc.)

### **Pour les personnes vivant dans un 3 ½ :**

- Dîner : 12h
- Souper : 17h

Les menus des repas sont affichés pour les résidents.

À moins d'urgence, les personnes qui prévoient s'absenter doivent aviser le personnel de la cuisine 24h à l'avance.

## SÉCURITÉ

La résidence offre un service de sécurité 24 heures sur 24 et ce, 7 jours sur 7. Elle assure minimalement la présence d'une personne responsable en tout temps.

Les résidents possèdent un bracelet avec bouton poussoir. En cas de nécessité, ces derniers appuient sur le bouton afin de recevoir de l'aide rapidement.

Le résident ou son représentant peut refuser, par écrit, le droit d'avoir recours à ce système mobile d'appel à l'aide.

## ÉVALUATION ET PERTE D'AUTONOMIE DU RÉSIDENT

Seuls les outils utilisés par le Ministère de la santé et des services sociaux seront utilisés pour repérer et évaluer la perte d'autonomie du résident.

## GESTION DES PLAINTES

Les résidents peuvent communiquer en tout temps avec la personne responsable de la résidence pour signaler tout problème ou insatisfaction. La résidence dispose également d'une procédure de gestion des plaintes qui permet aux résidents de faire appel auprès du Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services en cas d'insatisfaction. Cette procédure est affichée dans la résidence.

## ASSURANCES

Il est de la responsabilité du résident d'obtenir une assurance pour sa responsabilité civile et ses biens personnels.

## DÉCLARATION DES INCIDENTS ET ACCIDENTS

Dans l'éventualité où un incident ou un accident se produirait dans la résidence, l'exploitant a l'obligation de documenter l'événement et de l'inscrire au Registre des incidents et accidents.

L'exploitant a également l'obligation de s'assurer que le résident, son représentant et la personne à aviser en cas d'urgence reçoivent tous les renseignements pertinents concernant les accidents ou les incidents survenus dans la résidence qui les concernent.

## PHARMACIE ET MÉDICAMENTS

Un résident peut choisir le pharmacien auprès duquel il souhaite recevoir des services pharmaceutiques.

### MÉDICAMENTS :

- La résidence, ne peut fournir, peu importe la manière, même à titre gratuit, un médicament à un résident ;
- Le personnel ou les bénévoles de la résidence ne peuvent, de quelque manière que ce soit, distribuer ou administrer de la médication en vente libre;
- Les médicaments qui appartiennent aux résidents et qui sont conservés dans leur logement doivent être rangés de façon sécuritaire et ne pas être facilement accessibles aux autres résidents.

## CHOIX DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Un résident a le droit de choisir le professionnel duquel il désire recevoir des services de santé ou des services sociaux.

## VOLONTÉS DU RÉSIDENTS

Le fait que les volontés du résident qu'il a exprimées, par écrit, de ne pas effectuer sur lui de manœuvres de réanimation cardiorespiratoire seront respectées, compte tenu de l'ensemble des circonstances.

## CALENDRIER D'ACTIVITES

Le calendrier d'activités est affiché au début de chaque mois sur le tableau d'affichage prévu à cet effet. Les activités disponibles sont : jeux de cartes, bingo, marches extérieur, jeux de poches, anagrammes, bricolages, énigmes, jeux de mémoire, etc. De plus, les anniversaires et les principales fêtes (Noël, jour de l'an, St-Valentin, Pâques) sont soulignés.

## CODE D'ÉTHIQUE

Un code d'éthique est remis à chaque nouveau résident pour s'assurer de l'harmonie entre le personnel et l'ensemble des résidents. Chaque personne habitant à la résidence ou qui y travaille a l'obligation de signer et d'adhérer au code d'éthique.

## BAIL ET RÈGLE DE L'IMMEUBLE

Nous utilisons le formulaire de bail de logement obligatoire du Tribunal administratif du logement et son annexe 6 qui concerne les services offerts.

## COÛTS DES LOGEMENTS ET SERVICES

Voir annexe 1.

## ANNEXE 1 CHAMBRES

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA GRILLE	DU : 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026			
SERVICES	OFFERTS PAR LA RÉSIDENCE	DE BASE INCLUS DANS LE LOYER		PRIX LE PLUS BAS POUR CE LOGEMENT AU COURS 12 DERNIERS MOIS
		FRÉQUENCE	PRIX	
<b>SERVICES INCLUS DANS LE LOYER DE BASE</b>				
<b>FRAIS RELIÉS À L'HABITATION</b>				
Chambre	X	Mensuel	550\$	550\$
Éclairage, chauffage et eau chaude	X		Inclus	Inclus
Stationnement	X		Inclus	Inclus
Déneigement	X		Inclus	Inclus
Entretien ménager	X		Inclus	Inclus
Télévision et internet	X		Inclus	Inclus
<b>SERVICES RATTACHÉS À LA PERSONNE</b>				
<b>REPAS</b>				
3 repas / jour	X	Mensuel	1 306\$	1280\$
<b>SERVICE DE SÉCURITÉ</b>				
Présence d'un surveillant 24/7	X		Inclus	Inclus
Système d'appel à l'aide	X		Inclus	Inclus
<b>SERVICE PRÉPOSÉ SURVEILLANT EN TOUT TEMPS.</b>				

## ANNEXE 1 LOGEMENTS

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA GRILLE	DU : 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026			
SERVICES	OFFERTS PAR LA RÉSIDENCE	DE BASE INCLUS DANS LE LOYER		PRIX LE PLUS BAS POUR CE LOGEMENT AU COURS 12 DERNIERS MOIS
		FRÉQUENCE	PRIX	
<b>SERVICES INCLUS DANS LE LOYER DE BASE</b>				
<b>FRAIS RELIÉS À L'HABITATION</b>				
Logement	X	Mensuel	630\$	630\$
Éclairage, chauffage et eau chaude	X		Inclus	Inclus
Stationnement	X		Inclus	Inclus
Déneigement	X		Inclus	Inclus
<b>SERVICES RATTACHÉS À LA PERSONNE</b>				
<b>REPAS</b>				
2 repas / jour	X	Mensuel	730\$	715\$
<b>SERVICE DE SÉCURITÉ</b>				
Présence d'un surveillant 24/7	X		Inclus	Inclus
Système d'appel à l'aide	X		Inclus	Inclus
<b>SERVICE PRÉPOSÉ SURVEILLANT EN TOUT TEMPS.</b>				